



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 18.07.2022

Numéro de publication: HR02-1005523426

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Lumière Electrique/Les Ateliers du Colonel Sàrl, Lausanne, nouveau Lumière Electrique/Les Ateliers du Colonel SA

Lumière Electrique/Les Ateliers du Colonel SA
Avenue Dapples 54
1006 Lausanne

Jusqu'ici

Lumière Electrique/Les Ateliers du Colonel Sàrl

Lumière Electrique/Les Ateliers du Colonel Sàrl, à Lausanne, CHE-245.634.521 (FOSC du 09.01.2020, p. 0/1004800495). Statuts modifiés le 14.06.2022. Augmentation du capital social en espèces pour CHF 5'000 et par compensation d'une créance de CHF 75'000; en contrepartie de cette créance, il est remis 750 parts de CHF 100. Nouveau capital social: CHF 100'000, divisé en 1'000 parts de CHF 100, dont Junod Laurent est titulaire. Transformation: la société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme conformément au projet de transformation du 14.06.2022 et bilan au 31.12.2021, présentant des actifs de CHF 369'825 et des passifs envers les tiers de CHF 333'803, soit un actif net de CHF 36'022, contre attribution à l'associé de 1'000 actions de CHF 100. Nouvelle forme de droit: société anonyme. Nouveaux statuts du 14.06.2022. Nouvelle raison de commerce: Lumière Electrique/Les Ateliers du Colonel SA. Nouveau but: la société a pour but toutes prestations et tous services dans les domaines: de la conception lumière et du développement de luminaires, de la scénographie en particulier pour le théâtre, la danse, la muséographie et l'architecture. L'activité de la société comprend notamment la conception et la réalisation de décors et de mises en lumière, l'achat, l'import et la vente d'appareils d'éclairage et de petit matériel électrique ainsi que la gestion technique de projets. A cet effet, la société peut effectuer, directement ou indirectement, toutes opérations commerciales et financières, en Suisse et à l'étranger, et participer, directement ou indirectement, à toutes entreprises en rapport avec son but en Suisse et à l'étranger. La société peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger. Elle peut accorder des prêts ou des garanties à des actionnaires ou des tiers, si cela favorise ses intérêts. La clause statutaire relative à l'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption est abrogée. Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF

100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Les statuts ne prévoient plus de clause particulière au sujet du mode de communication aux associés. Junod Laurent, qui n'est plus associé-gérant, est nommé administrateur.

Registre journalier no 13805 du 13.07.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 5, Date: 09.01.2020

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud